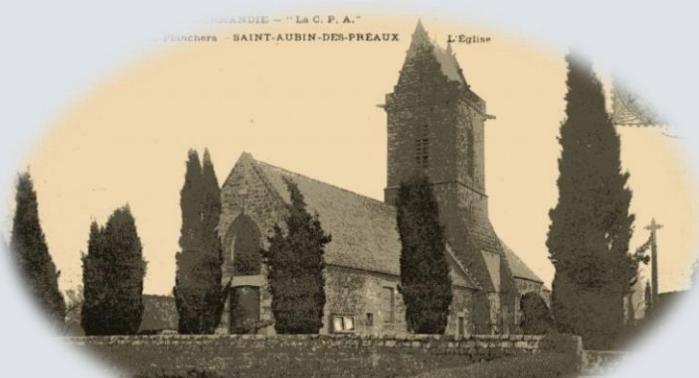


----- BULLETIN MUNICIPAL 2023 -----

*Saint-Aubin-des-Préaux*



Mairie - 173 route de la Mairie - 50380 Saint-Aubin-des-Préaux

☎ : 02.33.51.68.76 - Courriel : [mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

⊕ Sommaire	page 2
⊕ Le Mot du Maire	page 3
⊕ État-civil	page 4
⊕ Les assistantes maternelles agréées	page 5
⊕ Le budget	pages 6 et 7
⊕ Les travaux en cours	pages 8 et 9
⊕ Vie communale	page 10
⊕ Les nouvelles	page 11
⊕ Les affaires scolaires et périscolaires :	
☞ La rentrée scolaire à l'école Plume	page 12
☞ Les travaux à l'école Plume	page 13
☞ Les sorties et le personnel de l'école Plume	page 14
☞ Le mot des maîtresses (St Pierre-Langers)	page 15
☞ Le mot des maîtresses (St Aubin-des-Préaux)	page 16
☞ Retour sur l'année	page 17
⊕ Le mot de l'APE	page 18
⊕ Les associations :	
☞ Société de Chasse La Vallée du Thar	page 19
☞ L'amicale des anciens combattants	page 20
⊕ L'adressage	page 21
⊕ Le recensement de la population	pages 22 et 23
⊕ Information sur le déploiement de la Fibre	page 24
⊕ Votre actualité mobilité	page 25
⊕ Urbanisme	page 26
⊕ Protection des haies bocagères	page 27
⊕ Aide de l'État	page 28
⊕ Aide financière pour l'habitat	page 29
⊕ La chasse aux déchets	page 30
⊕ La déchetterie	page 31
⊕ Les ordures ménagères	page 32
⊕ Broyage des végétaux	page 33
⊕ Rappel des nouvelles consignes du tri	page 34
⊕ Nos artisans	page 35
⊕ Civisme	page 36
⊕ Mémo de différentes démarches	page 37
⊕ Secteur d'action gérontologique	page 38
⊕ Le site de la commune	page 39
⊕ Informations pratiques	Page 40

## LE MOT DU MAIRE

Chaque début d'année cet édito a pour vocation de vous donner un écho humain et de proximité de la vie municipale qui peut parfois vous sembler un peu lointaine. L'équipe municipale et moi-même vous présentons nos vœux les plus sincères afin que cette nouvelle année 2024 vous apporte à tous joie, santé et prospérité même si notre futur sera marqué par des perspectives et des évènements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs ressentis, personnellement ou collectivement.

Dans le bulletin précédent j'évoquais les travaux en cours et à réaliser, et certains de nos concitoyens trouvent, à juste titre, que les choses n'avancent pas très vite mais le projet a besoin de l'approbation des nombreux services de l'Etat qui en dépendent (DDTM maître d'ouvrage, l'urbanisme, Bâtiments de France, Environnement CAUE...) mais nous y sommes arrivés et un accord collectif sur le choix du projet a été acté. Le choix des entreprises sera décidé en début d'année 2024.

Notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) se porte bien, nous accueillons 88 élèves sur les deux communes Saint-Pierre-Langers et Saint-Aubin-des-Préaux. J'en profite pour remercier l'équipe pédagogique ainsi que tout le personnel communal qui s'en occupe sans oublier tous les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour leur implication.

Le dossier pour la rénovation de notre église est toujours dans les mains des services de l'état et nous attendons leurs directives pour qu'il puisse enfin prendre sa forme définitive de façon à établir un calendrier pour cette restauration tant attendue.

Pour conclure, je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année, que 2024 soit une année de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches en espérant vous rencontrer le 20 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Prenez soin de vous, de votre famille et de ceux qui vous sont chers.

Votre Maire,  
Daniel HUET

**CE PETIT MOT ME DONNE L'IMMENSE PLAISIR DE PROFITER, AU NOM DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET EN MON NOM PERSONNEL DE VOUS INVITER À LA  
CÉRÉMONIE DES VŒUX LE :**

**SAMEDI 20 JANVIER 2024 À PARTIR DE 11 H 00**  
**À LA SALLE CHRISTOPHE AUGUIN.**

## ÉTAT-CIVIL

### Naissances :

Nos meilleurs vœux de bienvenu à :

- ❖ RAHUEL Alix, née le 01 février 2023 à Avranches
- ❖ HAULE ADAM Basile, né le 15 février 2023 à Avranches
- ❖ LE GENDRE Robin, né le 18 février 2023 à Avranches
- ❖ LEHODEY Mélye, née le 17 avril 2023 à Avranches
- ❖ BLESTEL CALVEZ Victor, né le 22 mai 2023 à Avranches
- ❖ GOGO Henri, né le 19 août 2023 à Avranches



### Décès :

Nos sincères condoléances aux proches de :

- ❖ Madame MAILLARD Madeleine, le 19 janvier 2023
- ❖ Monsieur BRETON Henri, le 11 mars 2023
- ❖ Madame LEMIERRE Bernadette, le 11 mars 2023
- ❖ Monsieur FELTESSE Serge, le 18 septembre 2023
- ❖ Madame DU MOULIN DE LA BRETECHE, le 15 octobre 2023
- ❖ Monsieur BERNARD Robert, le 28 novembre 2023

\* Petit rappel :

### Reconnaissance d'un enfant :

La déclaration de naissance est **obligatoire**. Elle doit être faite **dans les 5 jours** qui suivent le jour de l'accouchement. La reconnaissance d'un enfant est une démarche **volontaire**.

***Si vous êtes la mère***, il suffit que votre nom soit indiqué dans l'acte de naissance.

***Si vous êtes le père*** et que vous n'êtes pas marié avec la mère, la reconnaissance est nécessaire pour établir le lien de filiation avec votre enfant.

Si vous êtes un couple de femmes, vous devez passer par **une reconnaissance conjointe**.

**Avant la naissance** : les parents peuvent reconnaître leur enfant avant la naissance ensemble ou séparément. La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

**Au moment de la déclaration de naissance** : Le père afin d'établir la filiation paternelle, peut le faire à l'occasion de la déclaration de naissance, c'est-à-dire dans les 5 jours qui suivent la naissance. Elle figurera dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle doit être faite à la mairie du lieu de naissance.

**Après la déclaration de naissance** : La reconnaissance du père peut se faire dans n'importe quelle mairie. Il est conseillé, de se munir de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

*Pour ces démarches, vous devrez présenter les documents suivants :*

- ⇒ *Justificatif d'identité*
- ⇒ *Justificatif de domicile (lieu d'habitation officiel et habituel ou de résidence) de moins de 3 mois*

## LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

### À savoir :

Avant d'entamer toute démarche, il serait préférable de prendre contact au guichet d'information petite enfance qui peut accompagner les familles dans leur recherche d'assistante maternelle et informer dans les démarches administratives liées au contrat de travail, les aides pour l'embauche d'une assistante maternelle, etc... :

#### Un guichet unique à votre service

Vous êtes parent ou futur parent et avez besoin d'information pour choisir le mode de garde de votre enfant ?

Le guichet unique de la petite enfance est à votre écoute pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches [ prestations sociales possibles, coût d'accueil dans chaque service, inscriptions...].



#### Service Petite enfance

Avenue de l'Europe

50400 Yquemont

Standard 02.33.69.20.60

Sachez que le guichet d'information petite enfance est un service d'information gratuit à l'intention des familles du territoire. Il renseigne sur tous les modes d'accueils existants (multi accueil, crèche familiale, maisons d'assistantes maternelles, micro-crèches, assistantes maternelles, garde à domicile...) ainsi que sur les modalités d'inscription et / ou aides

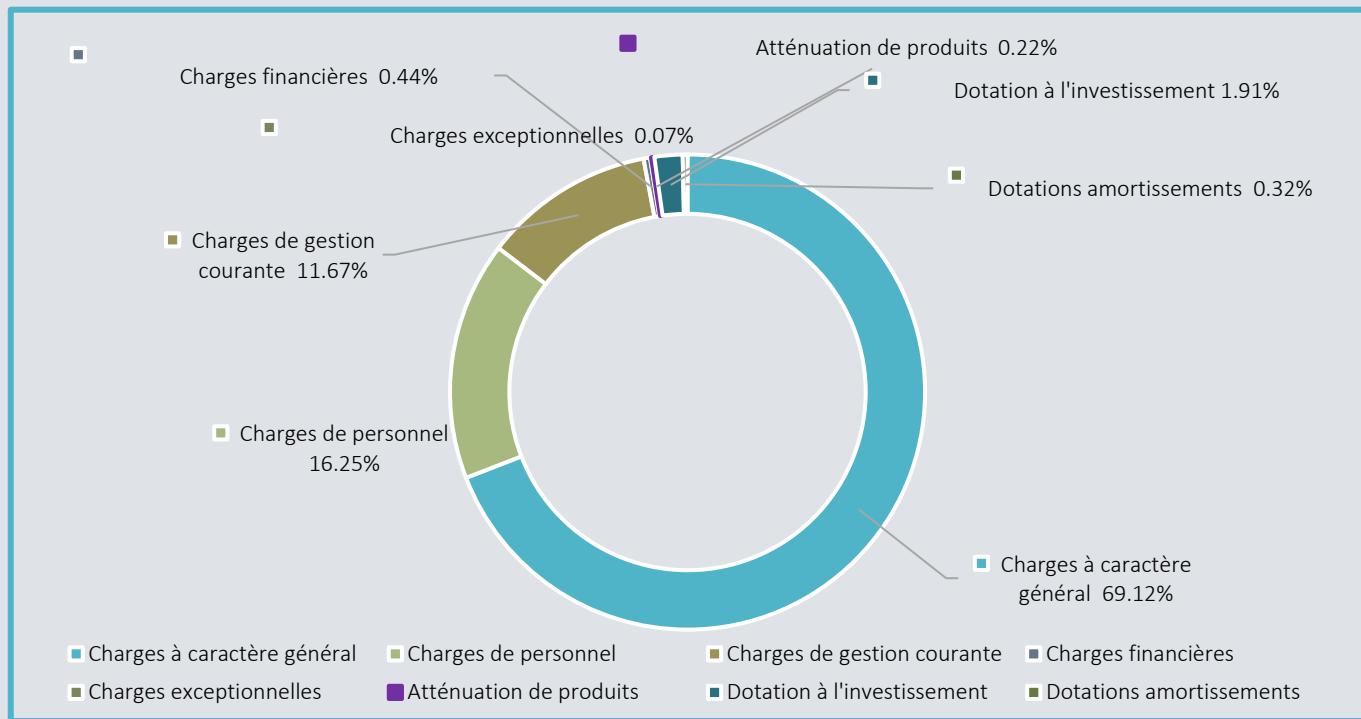
### SAINT AUBIN DES PREAUX (50380)

NOM PRENOM	ADRESSE	TEL	DISPONIBILITES	DATE DE MISE A JOUR
GRIVEL Claudine	64 route de la Malenfandièr - Le Bourg	02 33 90 94 88	Non communiquées	12/2023
FONTAINE Elodie	183 route de la Malenfandièr	02 50 06 02 84	Complète	12/2023
BOUS LAMOTTE Pétronille	31 chemin de l'Aumône	06.62.73.18.21	Disponible	12/2023
PINAUD Evone	83 rue du Coudray	06 29 46 45 94	Indisponible	12/2023

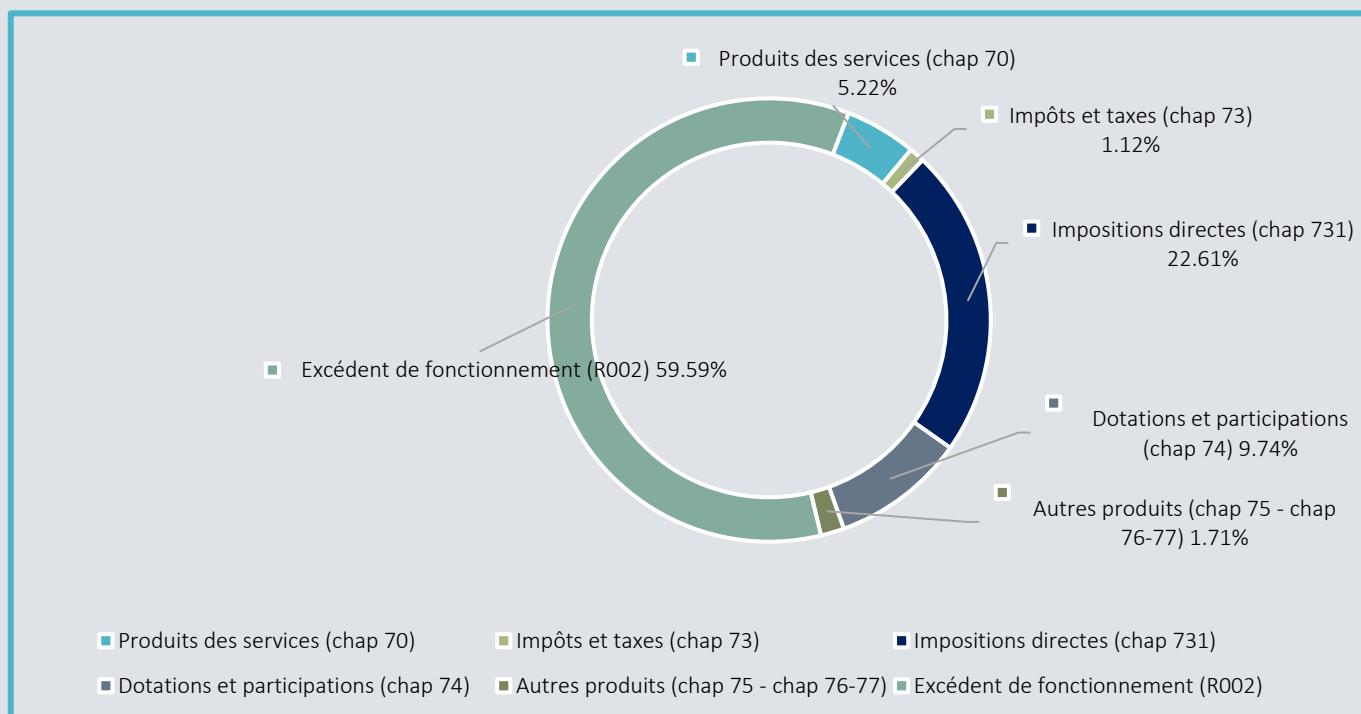
RPE Granville Terre et Mer – Maison de la Petite Enfance – 376, Avenue de l'Europe – 50400 YQUELON

## LE BUDGET

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

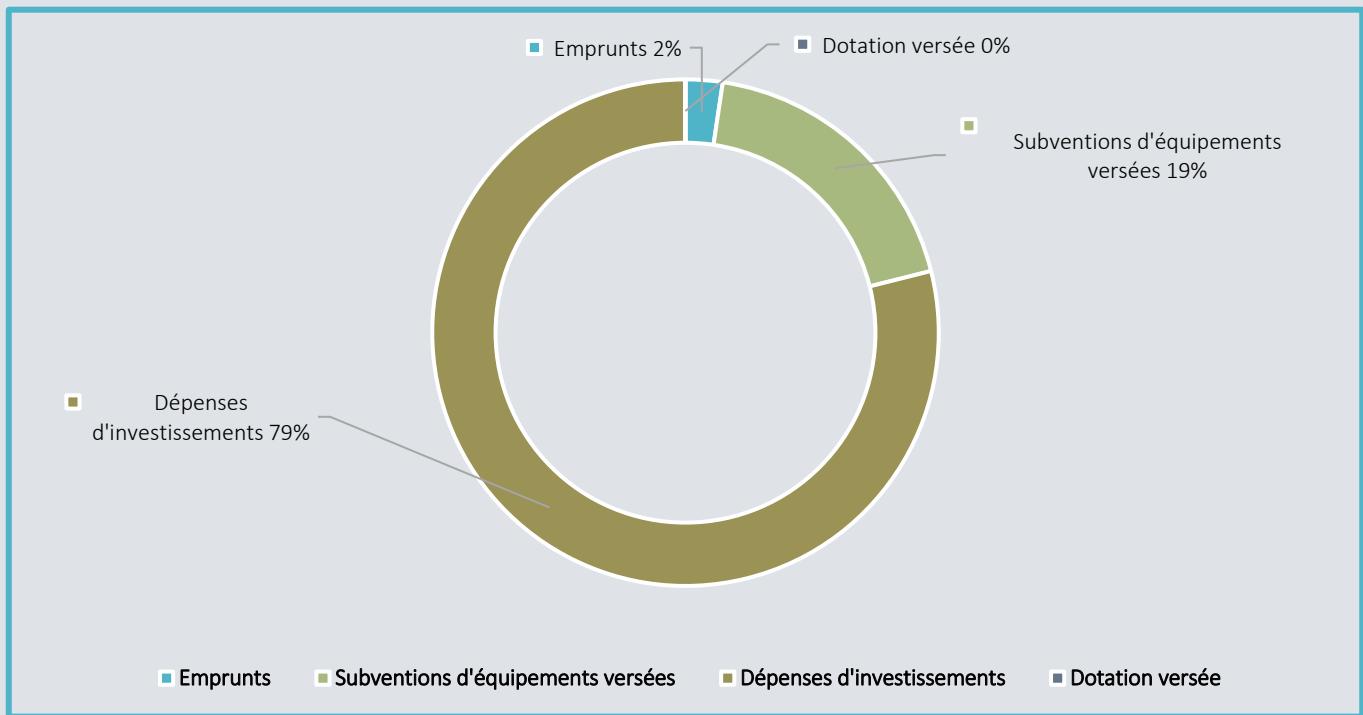


### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

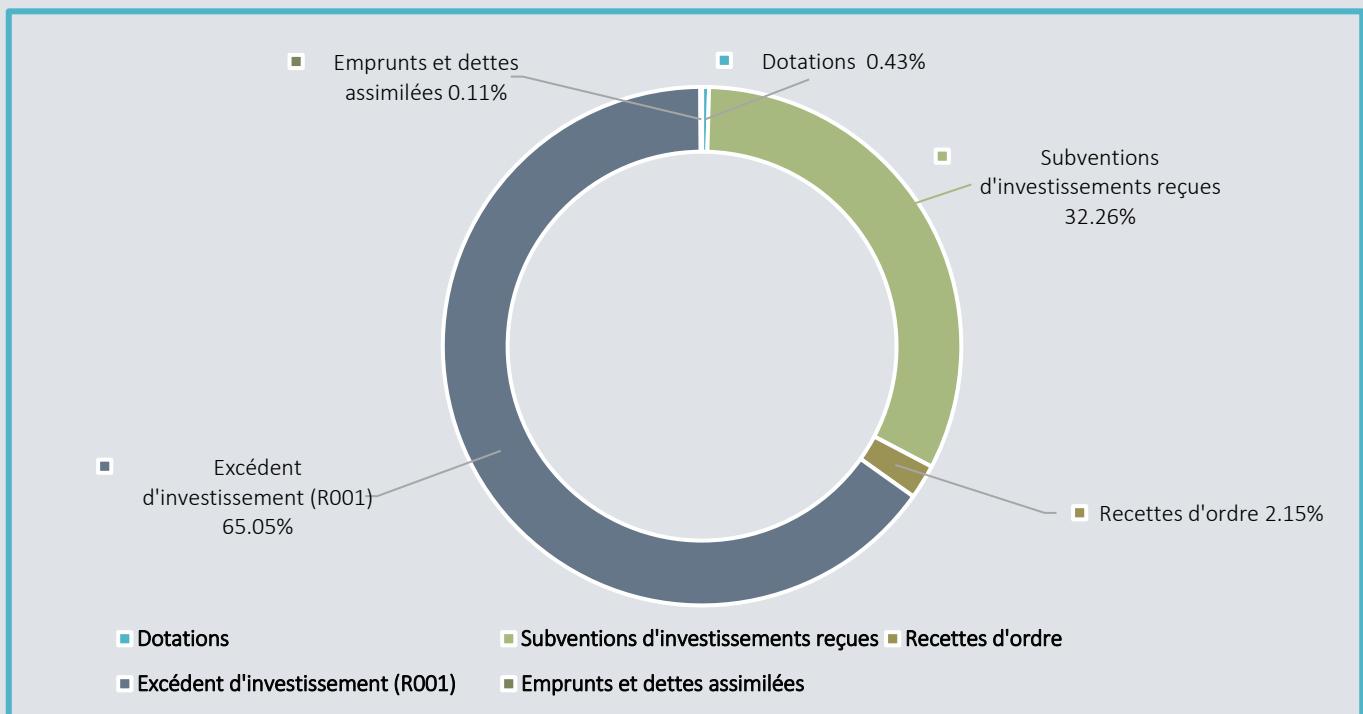


## LE BUDGET

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :



### RECETTES D'INVESTISSEMENT :



## LES TRAVAUX EN COURS

### Remplacement des luminaires de la mairie en LED



Ces dernières années, le développement durable est devenu l'une des priorités de notre société. Afin de réduire les charges de la Mairie et afin d'améliorer les conditions de travail, les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder aux remplacements de l'ensemble des luminaires de la mairie en LED. En plus d'être une solution écologique, la technologie LED consomme moins d'énergie et à la même intensité lumineuse. Les produits LED sont donc une excellente solution écologique pour remplacer toutes vos vieilles ampoules et luminaires.

Une subvention a été accordée par La Communauté de Commune Granville Terre et Mer (GTM).

### L'aménagement du Bourg :

L'élargissement de la voirie et la clôture face à l'école est une première étape dans les travaux de l'aménagement du bourg, qui sont en cours de modification à la suite d'une concertation avec le Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE). Cette rencontre nous a permis une réflexion sur le souhait de conserver un caractère rural au sein de notre cœur de Bourg et devrait redémarrer au premier semestre 2024.

### QUELQUES PHOTOS DU PROJET EN COURS :



## LES TRAVAUX EN COURS



### ► Sécurisation école Plume :

L'étude des travaux concernant la clôture de l'école et la sécurisation de l'entrée des élèves est en cours.

Ces travaux seront réalisés en coordination avec l'aménagement du bourg.



### ► Rénovation de l'Église :

Le diagnostic architectural et patrimonial de notre église a été réalisé par l'atelier PAQUIN, architecte du patrimoine D.P.L.G. Cette étape nous a permis de se projeter sur la chronologie des travaux futurs afin de réaliser la rénovation de cette dernière et obtenir des subventions à l'avenir en respectant le cahier des charges qui sera mis en place. Cette rénovation de l'Église est en cours avec l'étroite collaboration des services de l'État, notamment la Direction régionale

des affaires culturelles (DRAC) qui a pour rôle d'assurer la conduite des actions de l'État, de développer la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère. Pour information, au vu des observations et recommandations, l'avis sur l'étude diagnostic de restauration générale de l'église est approuvée par la DRAC. La rénovation devrait commencer dès 2025.

### ► Agrandissement de l'accueil de la garderie :

Les effectifs de l'école sont plus importants, nous avons donc dû réaménager l'accueil de la garderie ; pour cela nous avons installé les primaires au sein de la salle du conseil Municipal. Nous avons rénové la salle de garderie maternelle afin de leur faire un endroit plus adapté et agréable. Une isolation phonique posée au plafond et l'achat de mobilier adapté à l'âge des enfants, contribuent au confort de tous. Un sol acoustique sera posé pendant les vacances de Noël.



## VIE COMMUNALE

### 11 NOVEMBRE - ARMISTICE DE 1918 :

La Cérémonie du 11 novembre 2023 a été célébrée en collaboration avec la commune de Saint-Planchers avec la participation de la Municipalité et des Anciens Combattants.

À 10h30, la cérémonie s'est déroulée au monument aux morts de Saint-Planchers et à 11h00 au monument aux morts de Saint Aubin-des-Préaux. À l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes de Saint-Aubin-des-Préaux.



Dépôt de gerbe de M. Daniel HUET, maire de Saint Aubin-des-Préaux et M. Alain QUESNEL, maire de Saint-Planchers



### LE REPAS DES ANCIENS :

Le repas des aînés s'est déroulé dimanche 12 novembre 2023 dans la bonne humeur comme chaque année à la salle Christophe Auguin. Des musiciens ont animé cette sympathique journée comme accoutumé.



## LES NOUVELLES

### ✚ LE SAPIN DE NOËL :



Cette Année, les enfants de la classe de CM1/CM2 de Mme DUPREY Astrid se sont chargés de décorer le sapin des bureaux de la Mairie. Nous avons eu la joie de les recevoir début décembre et nous les remercions. Ce fût un joli moment de partage pour tous terminant autour d'un goûter.

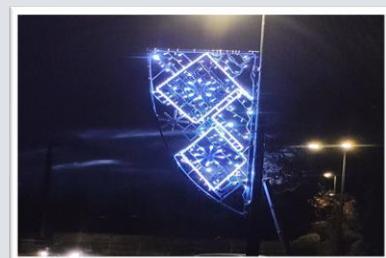


### ✚ LES ILLUMINATIONS DE NOËL :

Au début des années 1990, le comité des fêtes a réalisé l'éclairage de l'église. Depuis cette date il a assumé les illuminations de notre bourg. Cette association étant en sommeil actuellement nous avons pris le relais.

Conscient du coût de cet investissement, nous avons opté pour l'achat de matériel nettement plus économique à long terme. Ce choix n'aurait pu être réalisé sans l'implication des élus pour la préparation et mise en place des motifs.

Nous sommes heureux d'avoir contribuer à égayer notre commune afin de préparer les fêtes de fin d'année.



# ÉCOLE PLUME



## LA RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE PLUME...

Notre école, notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) compte 88 élèves à la rentrée de septembre 2023. Pour rappel, cette structure est implantée sur deux communes, Saint-Aubin-des-Préaux et Saint-Pierre-Langers dont les classes se composent comme suit :

### DÉTAIL DES EFFECTIFS :

⇒ Site de Saint-Pierre-Langers :

Classe de Mme BESNARD directrice ⇒ 28 élèves dont 2 en TPS, 11 en PS et 15 MS  
Classe de Mme VIRY ⇒ 20 élèves dont 9 en GS et 11 en CP

⇒ Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

Classe de Mme PELLIER ⇒ 24 élèves dont 14 en CE1 et 10 en CE2  
Classe de Mme DUPREY ⇒ 16 élèves dont 6 en CM1 et 10 en CM2

Effectif en hausse

⇒ Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

### LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Elle ouvre le matin à 7H30 et ferme le soir à 19H00, elle est assurée par Séverine et Mathilde. En raison de l'augmentation des effectifs l'accueil des enfants en garderie se fait dans la salle du Conseil pour les plus grands et dans la salle de garderie pour les plus jeunes. L'encadrement est de 2 personnes de 16H30 à 19H00. Les tarifs sont de 0.50 € le matin et 1€ le soir avec le goûter.

Le paiement s'effectue sur facture avec possibilité de régler en ligne.

Pour rappel, désormais le numéro de téléphone de la garderie est :

**( : 07.87.73.59.77)**

### LE TRANSPORT :

Le transport des enfants entre les deux sites (matin et soir) est pris en charge par le Conseil Régional. Celui du midi est pris en charge par les deux communes.

### LA CANTINE :

Éric le cantinier prépare les repas, il est secondé pour la préparation et le service d'Anita, Séverine, Mathilde et Manon. Le prix est de 3.30 € ou 1.00 € pour les enfants allergiques et qui apportent leurs repas. Deux services sont assurés chaque midi.

### SÉCURITÉ

PPMS : Risque attentat intrusion (s'échapper) : une information a été faite aux enfants sur les sorties possibles et un exercice a été fait le 9 novembre 2023.

Points de repli : Cantine pour le site de Saint-Pierre-Langers et Impasse Saint-Louis pour le site de Saint-Aubin-des-Préaux.

## ÉCOLE PLUME

### LES TRAVAUX :

⇒ Site de Saint-Aubin-des-Préaux :

- Travaux d'aménagement devant l'école est en cours, il reste la voirie (en attente du Département)
- Travaux d'insonorisation de la salle de la garderie réalisés pendant les vacances d'automne
- Pose de stores dans la salle des petits de la garderie
- Peinture des murs dans la salle des petits de la garderie
- Changement de rideaux de la classe de CM
- Travaux d'étanchéité des sanitaires.
- Achats de nouveaux meubles pour les 2 salles de garderie
- Mise en place d'une étagère dans la classe de CE
- Achats de nouveaux jouets et activités pour la garderie
- Aménagement d'un placard dans la salle des grands de la garderie
- Pose de sols acoustique de la salle de garderie et la classe de CE (pendant les vacances d'hiver)

⇒ Site de Saint-Pierre-Langers :

- Dans la cour côté sud, un parcours vélo a été tracé par M. Herbert pendant l'été.
- Achat d'un meuble de bibliothèque pour la classe de GS/CP
- Mise en place de panneaux fluo clignotant sur la RD pour signaler l'école
- Demande d'un passage sécurisé de l'école au bus (à travers le jardin et l'espace vert) : en attente d'un aménagement global du bourg
- Demande de plantations d'arbres dans le cadre du projet d'école dans le jardin et la cour (participation de l'école à « 60 arbres plantés gratuitement dans 60 écoles normandes »)
- ATSEM classe PS/MS : en raison des effectifs importants, Mme FOURNIER aide dans la classe (en plus de Mme ROBLIN) de 9 heures à 10 heures 30 jusqu'à Noël pour l'instant.

### PROGRAMME PHARE : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Présentation du protocole de traitement d'une situation de harcèlement à l'école et du plan de prévention.

### PROJETS D'ECOLE / SORTIES SCOLAIRES

#### SORTIE COHÉSION

Une sortie dans la baie du Mont-Saint-Michel pour les classes de CE et CM a eu lieu le 14 septembre avec un guide.

#### NATATION

8 séances ont eu lieu du 4 décembre au 15 décembre 2023 pour les classes de CE1 au CM2

8 séances de natation auront lieu du 13 mai au 24 mai 2024 pour les classes de la TPS au CP

Le transport des séances est financé par GTM

#### SUR LE THEME DU MILIEU RURAL

Séances d'équitation pour les classes de GS/CP

Séances d'équitation pour les classes de CE et CM

Visite dans une ferme pédagogique pour les classes de PS/MS et GS/CP

## ÉCOLE PLUME

### MUSIQUE

15 séances sont financées par GTM pour chaque classe de l'école en vue d'une représentation le vendredi 2 février 2024 à la salle du Hérel à Granville

### ARTS VISUELS

Intervention d'une professeure d'arts plastiques bénévole dans toutes les classes

**NOUS VOUDRIONS REMERCIER L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL  
DU RPI DE LEUR TRAVAIL ET LEURS BIENVEILLANCES AUPRÈS DE NOS  
CHÉRUBINS.**



Eric BLOUET



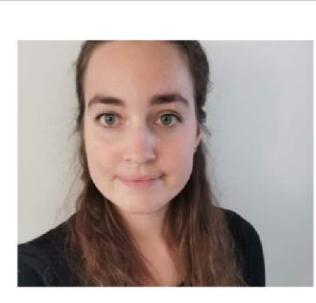
Séverine CHORIN



Manon FOURNIER



Anita LEMÉE



Mathilde ROBLIN

#### Les horaires de classes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Saint-Aubin-des-Préaux : 8H50 à 12H15 & 13H55 à 16H30

Saint-Pierre-Langers : 8H55 à 11H55 & 13H25 à 16H25

## LE MOT DES MAITRESSES

### Projet connaissance du littoral

Notre projet d'école, pour l'année scolaire 2022-2023, portait sur le thème du littoral. En collaboration avec le centre PEP de St Martin de Bréhal, la classe de TPS/PS/MS a pu découvrir la pêche à pied, les dunes et la laisse de mer. Les enfants ont également visité l'aquarium de Saint Malo. Au cours de cette visite, ils ont participé à un atelier pédagogique : « l'épuisette de Madame Roussette ». Ce projet interdisciplinaire s'est clôturé par une exposition d'arts plastiques dans la cour de l'école. Nous remercions l'APE Colin Maillard pour leur aide financière.



Dans le cadre d'un projet « Découverte du Littoral » initié par le centre PEP50 « Les Oyats » de St Martin de Bréhal, les enfants ont réalisé des sorties pour découvrir la laisse de mer et visiter les ports de pêche et de plaisance de Granville.

La pêche à pied a remporté un franc succès puisqu'elle a abouti à l'installation d'un aquarium dans la classe ; les enfants ont pu suivre en direct les aventures de Caramel (un crabe) et Coquille (une coquille).

Cette activité a permis aussi d'intégrer les règles à respecter dont voici un résumé :



Les enfants de la classe de GP/CP de Céline VIRY. Mai 2023

## LE MOT DES MAITRESSES

### Projet connaissance du littoral (suite)

En 2022-2023, les quatre classes de l'école Plume ont à nouveau travaillé sur un thème commun : la connaissance du littoral.

Un projet a été monté en partenariat avec le centre PEP de Saint-Martin-de-Bréhal. Au programme : pêche à pied, installation d'un aquarium d'eau de mer dans la classe, visite chez un conchyliculteur et des parcs à moules, découverte de la laisse de mer et du cordon dunaire, visite des ports et de la criée de Granville....



### Le Mont Saint Michel

Le jeudi 14 septembre 2023, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont allés au Mont-Saint-Michel. Le matin, les élèves ont fait une excursion de 2 heures dans la baie avec un guide, Ludo. Le midi, ils ont pique-niqué au pied des remparts et l'après-midi, les élèves se sont promenés dans le Mont Saint Michel. Lors de cette sortie, les élèves ont découvert : l'histoire du Mont-Saint-Michel, les sables mouvants ainsi que les marées.

Cette sortie a été le prolongement du projet littoral de l'année dernière et également l'occasion de partager un moment fort en début d'année.



## RETOUR SUR L'ANNÉE

### RESTAURATION SCOLAIRE :

#### • DÉPART DE FRANÇOISE ET ARRIVÉE D'ERIC :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Françoise BESNIER est en retraite. Françoise préparait les repas de nos enfants depuis 22 ans au sein de la cantine scolaire. Nous voulons la remercier pour son professionnalisme, sa bonne humeur et son empathie durant toutes ces années auprès de nos chérubins. Nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir. Et surtout une retraite bien méritée !

Pour la remplacer, la commune de Saint-Pierre-Langers a recruté Éric BLOUET, nous lui souhaitons la bienvenue et sommes heureux de l'accueillir parmi nous et le remercions pour le travail accompli depuis son arrivée.



## LES ASSOCIATIONS



L'année 2022-2023 a été marquée par de nombreux événements pour nos écoliers, notamment par le départ en retraite de notre cantinière, Françoise, qui a régalé tous les enfants depuis plus de 20 ans. Le passage de relais avec Éric a été un franc succès. Merci à eux pour leur investissement au quotidien.

Tout au long de l'année scolaire écoulée, les enfants ont pu travailler sur le thème du littoral et participer à différentes sorties comme la visite du Port de Granville suivie d'une pêche à pied, visite des moulières à Saint Martin de Bréhal et activités diverses en lien avec le centre PEP, ou bien encore la visite de l'aquarium de Saint Malo. Les enfants ont également pu découvrir le Mémorial de Caen et rencontrer leur correspondant à Caen.

Enfin, la première édition de la Fête de l'école a eu lieu et a permis aux enfants et parents de partager un moment convivial pour clôturer l'année scolaire.

En cette nouvelle année scolaire, le thème général est centré sur le monde rural :

- ⊕ Une première sortie scolaire a été organisée au Mont Saint Michel où les enfants ont pu découvrir les sables mouvants et échanger sur l'histoire de ce lieu.
- ⊕ Des randonnées sont prévues au cours de l'année et le projet d'une visite de ferme pédagogique est en cours d'organisation.
- ⊕ Est également prévu un projet musical avec 15 séances par classe qui débouchera sur une représentation par le biais d'un spectacle prévu le vendredi 2 février 2024.

Tout ceci a pu être possible grâce aux financements récoltés lors des diverses actions mises en place par l'Association des Parents d'Elèves ainsi que par les subventions versées par les mairies et les autres financements récupérés par l'école comme par exemple la coopérative scolaire.

Nous remercions les mairies des deux sites du RPI, les entreprises partenaires qui nous accompagnent dans la réalisation de nos actions ainsi que les parents d'élèves et leur entourage pour leurs contributions. Il est également possible aux habitants de Saint Aubin des Préaux et Saint Pierre Langers, ainsi que les communes aux alentours, de participer à différentes actions tout au long de l'année :

- ⊕ Présence d'une benne à papiers placée devant la mairie où vous pouvez déposer tous vos papiers à recycler (une somme est reversée au profit de l'APE à chaque ramassage de benne par l'entreprise ENCORE) ;
- ⊕ Partenariat avec la pizzeria locale « le Caribou » de Saint Pierre Langers qui reverse 1 € sur chaque vente de la Pizza « bambino's » dont les ingrédients ont été choisis par les élèves (sauce tomate/mozzarella Fior di Latte/jambon/champignons/emmental et œuf poché) ;
- ⊕ Des dons financiers ou matériels sont également possible. Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

L'équipe de l'APE Colin Maillard.



L'équipe de l'APE Colin Maillard.  
Mail : [ape.colin.maillard.manche@gmail.com](mailto:ape.colin.maillard.manche@gmail.com)  
Page Facebook « Ape Colin Maillard St Aubin des P – Saint Pierre L »  
<https://www.facebook.com/APE.colin.maillard>



Scan moi!

## LES ASSOCIATIONS

### SOCIÉTÉ DE CHASSE LA VALLÉE DU THAR

La Fédération des Chasseurs de la Manche s'est inscrite dans un projet porté par la Fédération Nationale des Chasseurs, SENSIBILIS'HAIE.

L'objectif de ce projet, qui a obtenu le soutien financier de l'O.F.B. (Office Français de la Biodiversité), est de promouvoir la haie auprès des collectivités territoriales et du grand public, en implantant une haie dans leur commune.

Son ambition est de mettre en place des chantiers de plantations de haie sur un territoire communal en associant les élus, les habitants et les associations.

Si le conseil municipal de la commune s'intéresse à ce projet, le contact avec notre technicien de secteur de la Fédération des Chasseurs de la Manche apportera des réponses quant à l'éligibilité de la commune à ce projet (emplacement, charte à signer, nombre de plants, etc...)

Nous exerçons notre passion avec sérénité, ou le maître mot est la sécurité auquel s'ajoute le plaisir de se retrouver pour partager ces moments de convivialité.

Nous bénéficions d'un territoire avec un biotope diversifié, permettant de choisir notre secteur selon notre affection et nos capacités physiques.

J'adresse mes remerciements à tous nos propriétaires, ainsi qu'à la Municipalité de St Aubin des Préaux.

Amis chasseurs et Habitants de St Aubin des Préaux, je vous souhaite les meilleures fêtes de Noël et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Le Président  
Damien PERROUAULT

## LES ASSOCIATIONS

### AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Cette année encore notre présence a été assurée aux différentes cérémonies commémoratives aux monuments aux morts de Saint-Aubin-des-Préaux et Saint-Planchers.

Je remercie toutes les personnes qui par leur présence font que ce souvenir perdure particulièrement celle des enfants.

Nous déplorons le décès d'un de nos camarades Monsieur BRETON.

À l'aube de cette nouvelle année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux de très bonne année 2024.

Le Président,  
LEMAITRE Jean-Claude

#### Les cérémonies en image :



## L'ADRESSAGE:

Le décret du 11 août 2022 « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précise les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS :

- Les communes de plus de 2 000 habitants ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, pour la première fois.
- Les communes de moins de 2 000 habitants disposent d'un délai de six mois, 1<sup>er</sup> juin 2024.

La commune a préféré être accompagnée par le Syndicat Mixte Manche Numérique dans la réalisation de notre projet d'adressage, il a pour mission de diffuser conseils et bonnes pratiques de manière uniforme sur le territoire et pour objectif, à terme, de disposer d'un référentiel d'adresses cohérent tant à l'échelle locale que nationale. L'accompagnement de Manche Numérique s'inscrit ainsi dans la démarche de construction de la Base Adresse Nationale (BAN). A ce titre, Manche Numérique adopte la [Charte de la Base Adresse Locale \(BAL\)](#) et signifie qu'il priviliege le format BAL pour la transmission des adresses communales à la BAN.

### L'importance de disposer d'adresses fiables :

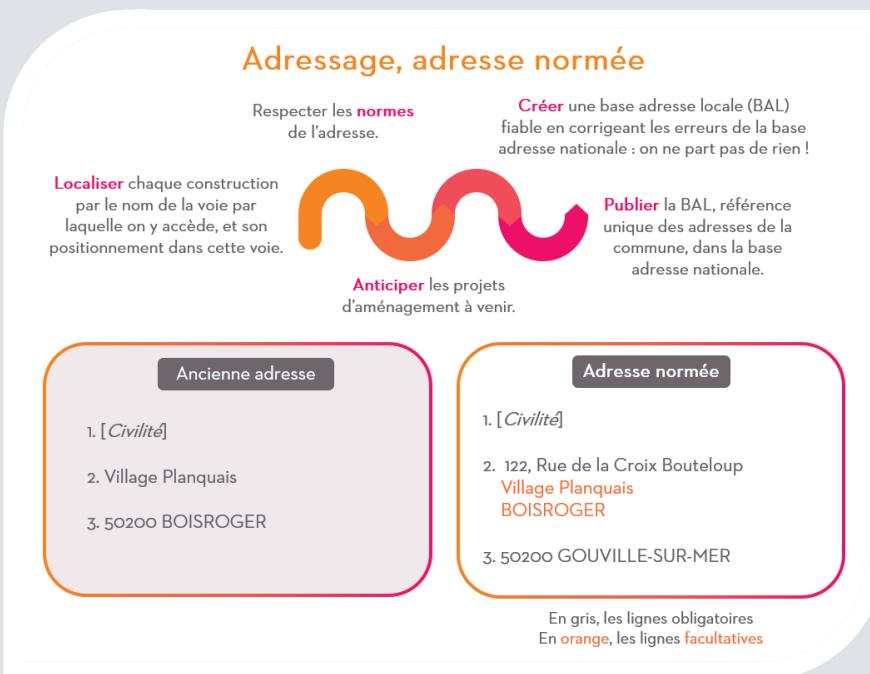
Une adresse imprécise ou une absence d'adresse a pour conséquences de dégrader les services publics et marchands et d'impacter les acteurs publics et privés dans leurs missions et les citoyens dans leur quotidien. Cela concerne :

- ⇒ Les secours avec des délais plus longs d'interventions sur sites et de prises en charge des victimes ;
- ⇒ Les entreprises avec des erreurs ou des retards de livraison ;
- ⇒ Les collectivités avec un déficit sur la fiscalité locale ;
- ⇒ Les citoyens qui subissent, à leur niveau, la dégradation de ces différents services auxquels s'ajoutent plus récemment les problèmes de raccordement à la fibre optique.

La réalisation d'un plan d'adressage vise l'obtention d'adresses **uniques, univoques, normées et géolocalisées** sur le territoire communal, pour prévenir tout dysfonctionnement lié aux adresses. Le Maire en est responsable au titre de son pouvoir de police générale ([article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales](#)).

### Comment ?

Manche Numérique nous a conseillé, avant la constitution d'une BAL, de réaliser un bilan de notre plan d'adressage avec pour objectif de fiabiliser chacune des adresses de la commune. Le plan d'adressage doit répondre aux principes suivants :



## RECENSEMENT DE LA POPULATION



# Recensement de la population 2024



### C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

### C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

### C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

Q [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

## RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population aura lieu du :

**18 janvier 2024 au 17 février 2024.**

C'est un moment très important dans la vie communale. Il a lieu tous les 5 ans, le nombre d'habitants comptabilisés lors de ce recensement conditionne le montant des dotations de l'Etat reçues pour notre budget. Lors de sa dernière publication l'INSEE estimait la population à 479 habitants.

C'est un agent recenseur qui va silloner tout le territoire de la commune. La tâche n'est pas forcément facile. Les rencontres avec les administrés se font le plus souvent le soir ou en fin de semaine. Prenez soin de répondre au mieux au questionnaire. La sincérité des réponses est très importante pour les études statistiques et la vie économique de notre commune. Le recensement fournit un maximum d'informations utiles aux bons fonctionnements des services municipaux, aux prévisions d'élèves, aux projets d'infrastructures communales et intercommunales.



### Présentation de l'agent :

Madame Claudine DESHOGUES, l'agent gérant la location de notre salle des fêtes a été nommée Agent recenseur lors du dernier Conseil Municipal.

Elle a souhaité mettre en place un jour par semaine un accueil des administrés durant cette période au sein des bureaux de la Mairie afin de faire avec eux le recensement via internet. Les horaires seront affichés aux différents panneaux d'affichage de la Commune ainsi que sur le site de la commune.

## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

**Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site :**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet** vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

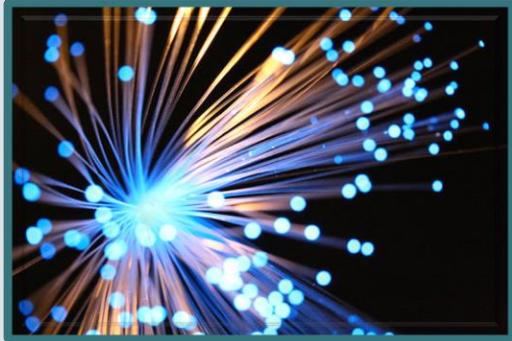
Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Afin de faciliter vos démarches, nous vous proposons d'organiser des permanences avec notre agent recenseur au sein de la Mairie afin de vous accompagner à remplir sur internet votre recensement, il faudra impérativement prendre un rendez-vous au préalable au 02.33.51.68.76. Elles se tiendront les :

- ⊕ **MARDI 23 JANVIER DE 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 16H30**
- ⊕ **MARDI 30 JANVIER DE 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 16H30**
- ⊕ **MARDI 6 FEVRIER DE 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 16H30**

**NOUS VOUS REMERCIONS DE RESERVER LE MEILLEUR ACCUEIL À NOTRE AGENT RECENSEUR.**

## INFORMATIONS SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



On y est !!! Le début de la commercialisation de la fibre optique est effectif pour quelques foyers de la commune.

Le démarchage des opérateurs a déjà commencé, cependant soyez vigilant et prenez le temps de réflexion lors des démarchages plutôt insistants. Prenez le temps de contacter votre opérateur actuel avant de souscrire à une nouvelle offre.

### À savoir :

- ⇒ Manche Fibre est le délégataire de Manche Numérique est l'opérateur d'infrastructure fibre optique dans la Manche (délégation de service public)
- ⇒ Le réseau appartient exclusivement à Manche Numérique (Réseau d'Initiative 100 % Publique, la Manche est le seul département français dans ce cas) et est ouvert à tous les opérateurs sans aucune exclusivité.
- ⇒ Ce sont les opérateurs qui réalisent le raccordement final
  - A savoir le technicien de raccordement ne doit pas arracher le câble ADSL
  - Une fois l'abonnement souscrit, l'interlocuteur unique de l'administré est son opérateur (dans le cadre de la relation contractuelle établie)
- ⇒ Arrêt programmé de l'ADSL :
  - Arrêt progressif avec fin de la commercialisation en 2026 pour les 35 000 communes de France,
  - puis arrêt technique en 2030

### Vous trouverez ci-dessous des liens utiles :

- ⇒ Consulter la carte de déploiement de Manche numérique sur notre commune :

<https://manchenumerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>

Vous pouvez contacter Manche Numérique :

Par téléphone au 02.33.77.83.60

Par courrier, à l'adresse suivante : 235 Rue Joseph Cugnot, Zone Delta, 50000 SAINT-LÔ

- ⇒ Tester son éligibilité à la fibre optique :

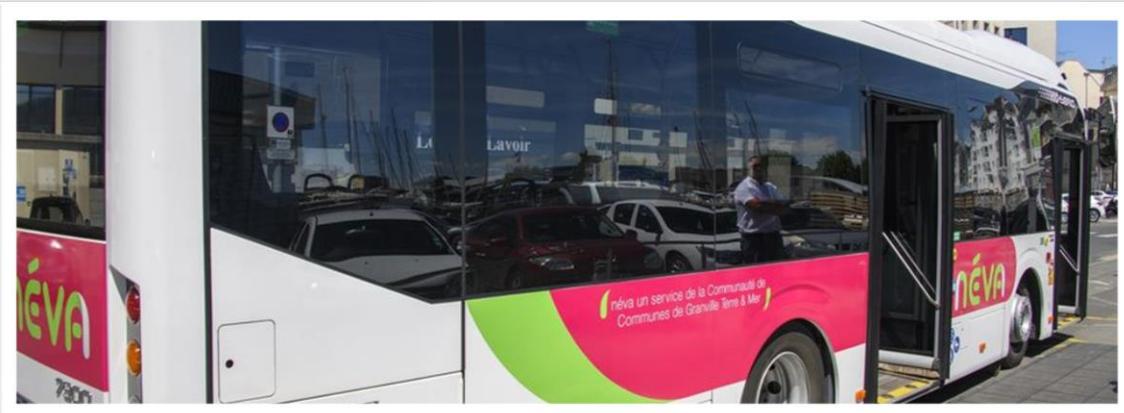
<https://eligibilite-fibre.attitudeinfra.fr/dsp/AI-MNUM>

- ⇒ Retrouver la liste des opérateurs présents sur le réseau Manchois :

<https://www.manche-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/opereateurs/>

Information importante : Ce n'est qu'au moment de l'ouverture commerciale, une fois le réseau livré au délégataire et les services activés, que les habitants situés dans les zones déployées pourront bénéficier d'un accès à Internet par fibre optique.

## VOTRE ACTUALITÉ MOBILITÉS



### NÉVA ENCORE PLUS LOIN !

Le réseau de bus Néva dessert :

- ⦿ du lundi au samedi : l'aire urbaine (lignes 1, 2, 3)
- ⦿ le samedi : l'aire interurbaine depuis et vers La Haye-Pesnel (ligne 4) et l'aire interurbaine depuis et vers Cérences (ligne 7)

Le réseau de bus Néva est **GRATUIT**.

Il ne circule ni les dimanches ni les jours fériés :

- Ligne 1 : Granville ⇄ Yquelon
- Ligne 2 : Saint-Pair-sur-Mer ⇄ Granville ⇄ Donville ⇄ Yquelon
- Ligne 3 : Granville ⇄ Granville
- Ligne 4 : La Haye-Pesnel ⇄ Folligny ⇄ Saint-Sauveur-la-Pommeraye ⇄ Saint-Jean-des-Champs ⇄ Saint-Planchers ⇄ Granville
- Ligne 7 : Cérences ⇄ Bréhal ⇄ Coudeville-sur-Mer ⇄ Bréville-sur-Mer ⇄ Donville-les-Bains ⇄ Granville

#### LIEN UTILE :

<https://www.granville-terre-mer.fr/mobilites/reseau-de-bus-neva.html>

#### RENSEIGNEMENT :



#### Service Mobilités

450 Rue du Mesnil  
50400 GRANVILLE  
 : 02 33 91 30 24

## URBANISME

### UNE AIDE POUR VOS DEMANDES D'URBANISME

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

#### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

#### Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

#### PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

#### FAÇADE, RAVALEMENT :

DP

#### CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :

DP

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

#### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

#### PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### PORTAIL

DP

#### MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

#### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

#### CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

#### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

## PROTECTION DES HAIES BOCAgÈRES



Dans un objectif de protection des haies bocagères, le Conseil Municipal lors du conseil du 11 avril 2023 a créé une « commission bocage » pour le territoire de Saint-Pair-sur-Mer et Saint-Aubin-des-Préaux (Dél.2023/20)

Cette commission donnera un avis sur les demandes préalables de suppression d'éléments constitutifs du bocage qui seront déposées dans chacune des deux communes et proposera, le cas échéant, des mesures compensatoires adaptées.

Les haies et talus, qui composent le bocage, sont des éléments importants du patrimoine naturel et présentent de nombreux intérêts, parmi lesquels on peut citer :

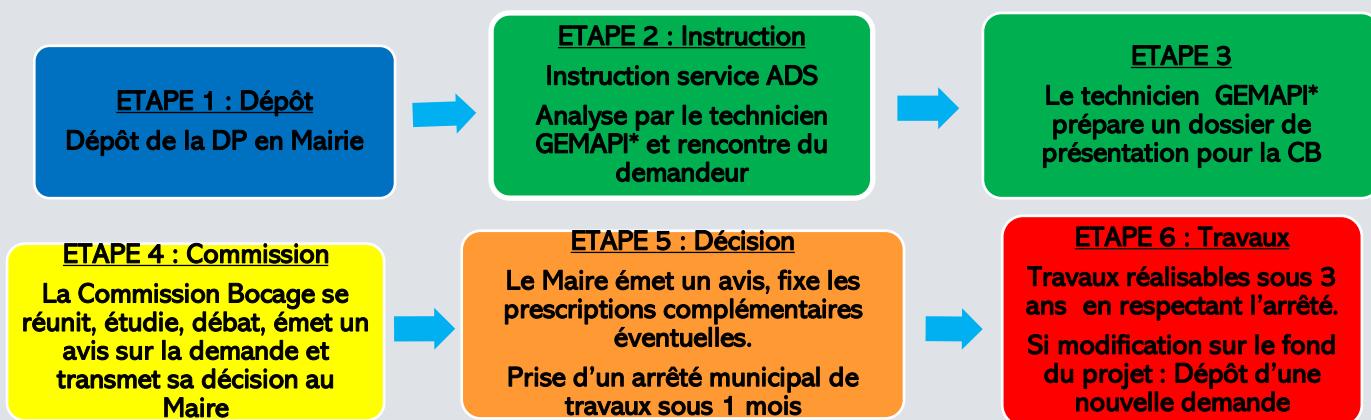
- ⌚ Un rôle contre l'érosion des sols et la limitation des inondations,
- ⌚ Un rôle dans la protection des ressources en eaux continentales ou littorales,
- ⌚ Un rôle dans la protection des habitations, animaux et cultures contre l'érosion éolienne,
- ⌚ Un maintien de la biodiversité animale et végétale,
- ⌚ Un rôle dans l'activité économique d'une région,
- ⌚ Un rôle dans le maintien d'une identité patrimoniale et paysagère.

Pour rappel, les haies bocagères ne sont pas seulement un marqueur fort de notre « bocage normand », elles servent à protéger les élevages et les cultures des caprices météorologiques, à garantir le maintien de la biodiversité, des ressources en eau, à limiter les inondations et à stocker le carbone. Ainsi, des mesures de protection sont prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme de 18 communes du territoire, ainsi qu'au futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui sera effectif en 2025. Des commissions « bocage » existent dans de nombreuses communes ; elles étudient les projets de coupe ou d'abattage de haies déposés en mairie et proposent des mesures compensatoires adaptées. Ainsi, toute coupe ou abattage d'arbre, de haies ou réseau de haies inscrit dans le périmètre déni est désormais soumis à une déclaration préalable. Pour consulter la carte du périmètre et effectuer votre demande préalable, rendez-vous sur [granville-terre-mer.fr](http://granville-terre-mer.fr). L'opération « 5000 plants », conduite chaque année par GTM, peut vous aider à replanter en cofinançant vos achats de jeunes arbustes

### Rappel de la réglementation :

LE PLU de St-Aubin des Préaux : PLU du 29/11/2018.

Protection au titre de l'article L151-23 du CU qui soumettent à DP\* « les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément répertorié dans le règlement graphique du PLU qui présente un intérêt culturel, historique architectural ou écologique ».



Le délai entre le dépôt et la décision est d'un mois, il est donc préférable que les étapes 2 et 3 soient réalisées avant le dépôt.

## AIDE DE L'ÉTAT



### LES AIDES A L'ACHAT DE VELOS SONT RENFORCEES ET RECONDUITES

#### ⇒ Vous souhaitez acquérir un cycle :

Dans le prolongement du Plan Vélo et Mobilités Actives annoncé par la Première ministre le 20 septembre 2022, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, annoncent la reconduction et le renforcement des aides à l'achat de vélos pour 2023.

Afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo ont été renforcées depuis le 15 août 2022 : ouverture du bonus aux vélos pliants, suppression de la condition d'octroi d'une aide locale pour bénéficier du bonus vélo à assistance électrique, majoration du montant des aides pour les ménages précaires et les personnes en situation de handicap, possibilité de bénéficier d'une prime à la conversion vélo par personne majeure membre du foyer fiscal pour la mise au rebut d'une seule et même voiture ou camionnette Crit'Air 3 ou plus ancienne.

De plus, pour accompagner un nombre plus important de Français dans l'achat de vélos, **les seuils d'éligibilité ont été rehaussés, depuis le 29 décembre 2022, pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes** (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € auparavant) et 20 % des ménages les plus modestes pour les aides renforcées (revenu fiscal par part inférieur à 6 358 €, contre 6 300 € auparavant).

Le montant de la prime à la conversion est majoré de 1 000 € pour les personnes physiques domiciliées ou travaillant dans une **zone à faibles émissions mobilité** (ZFE-m) et les personnes morales justifiant d'un établissement au sein d'une telle zone. Lorsqu'une aide ayant le même objet est attribuée par une collectivité locale située dans cette ZFE-m, la surprime de 1 000 € est augmentée du même montant que l'aide de la collectivité locale, **dans la limite de 2 000 € supplémentaires**.

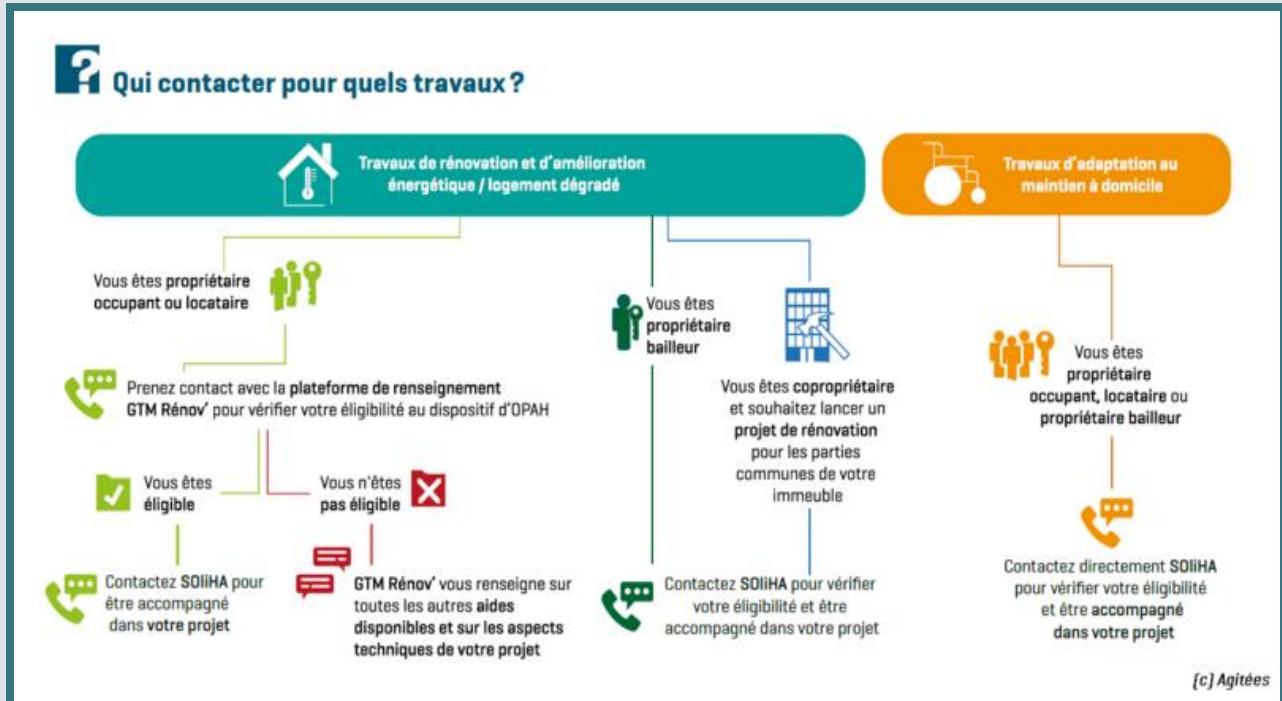
#### Rappel :

*Le marquage des vélos neufs et d'occasion est obligatoire (<https://www.ecologie.gouv.fr/identification-des-cycles>). Un identifiant unique doit être inscrit sur le cadre pour lutter contre le vol et le recel. Pour bénéficier d'une aide d'Etat il est donc désormais nécessaire de transmettre cet identifiant en fournissant :*

- ☒ La facture d'achat mentionnant l'identifiant,
- ☒ Ou une attestation de votre opérateur d'identification agréé (*plus d'informations sur <https://apic-asso.com/faq>*).

## AIDE FINANCIERE POUR L'HABITAT

Granville Terre & Mer met à la disposition des habitants différents services de conseils gratuits, neutres et professionnels pour les accompagner dans leurs projets d'acquisition d'un logement ancien, de rénovation énergétique et/ou d'amélioration de l'habitat (adaptation au handicap, au vieillissement, etc.).



**GTM RENOV'** est un service public d'information et de conseil, neutre, indépendant et professionnel, proposé par la Communauté de communes Granville Terre & Mer, qui a missionné le SCIC les 7 vents pour son expertise. GTM RENOV' facilite vos démarches et :

- ✚ vous renseigne sur votre éligibilité aux aides de l'OPAH
- ✚ vous permet d'accéder à toutes les autres possibilités de financement possibles dans le cadre de la rénovation énergétique d'un logement : aides de l'État (Ma Prime Rénov'), de la Région, du Département, certificats d'économie d'énergie (CEE), prêts à taux zéro... ;
- ✚ vous guide dans vos choix de travaux : matériaux, systèmes, mise en œuvre, isolation, chauffage, menuiseries, ventilation, production d'énergies renouvelables... ;
- ✚ vous aide à prioriser vos travaux et à établir votre plan de financement ;
- ✚ analyse vos devis et vous guide dans le choix d'un artisan.

1. Un premier contact téléphonique ou mail permet de répondre aux questions les plus simples :  
02 33 19 00 10 / info-energie@les7vents.fr

2. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller pour présenter en détail votre projet :

- ✚ 3 permanences existent sur le territoire :
  - ⇒ **Granville**, les 4<sup>es</sup> mardis du mois de 9 h à 17 h au siège de Granville Terre et Mer (197, avenue des Vendéens)
  - ⇒ **Bréhal**, les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois de 14 h à 17 h au Pôle de proximité intercommunal (14, rue de la Gare)
  - ⇒ **La Haye-Pesnel**, les 2<sup>es</sup> vendredis du mois de 9 h à 12 h au Pôle de proximité intercommunal (59, rue de la Libération)

3. Pour les rénovations globales (2 à 3 postes de travaux), un accompagnement complet peut être déclenché, donnant lieu à la visite du bâtiment par un conseiller, un diagnostic énergétique, l'élaboration d'un plan de financement et l'accompagnement dans la constitution et la dépose de certains dossiers d'aide.

**Important : afin de pouvoir prétendre à des aides financières, il est important que les travaux n'aient pas débuté et qu'aucun devis n'ait été signé.**

## LA CHASSE AUX DÉCHETS !

### Rappel :

A chacun sa responsabilité cependant nous vous rappelons que les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des Français (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques, des mers et des océans ...), et même sur la santé publique. Malheureusement, la commune rencontre de plus en plus d'incivilités notamment au niveau des containers du tri sélectif.

**Une délibération du Conseil Municipal précise qu'une facturation de 120 € sera appliquée aux contrevenants. L'objectif de ce rappel est tout simplement le désir d'un CHANGEMENT COMPORTEMENTAL pour tous.**

### Sur notre commune !!!



## DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.
- ◆ La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.
- ◆ La Mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.



Il y

### a toujours des solutions :

1. Réduire ma consommation : Comment réduire ma consommation de sacs ? En diminuant la quantité de mes ordures ménagères. Vous pouvez désormais déposer tous vos emballages (plastiques, cartons, acier, aluminium...), tous vos papiers, ainsi que le verre, dans les colonnes de tri prévues à cet effet et présentes sur l'ensemble des 32 communes du territoire.
2. Faire du compost : si vous possédez un jardin, le compostage vous permettra de diminuer de 40 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères. Je souhaite m'équiper d'un composteur, comment faire ? La Communauté de communes met à votre disposition des composteurs individuels (345 litres ou 620 litres) moyennant une participation financière de 10 €. Vous pouvez demander le vôtre en contactant le service déchets de Granville Terre & Mer par téléphone ou par mail :

Service déchets Granville Terre & Mer

☎ : 02 33 91 92 60

@ : [servicedechets@granville-terre-mer.fr](mailto:servicedechets@granville-terre-mer.fr)

3. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pour information, un point positif en 7 ans (de 2015 à 2022), le volume de vos déchets a diminué de 14 %. Et grâce à l'extension de tri, au 30 août, vous avez trié 280 tonnes d'emballages de plus qu'en 2022. À noter également, sur ce même secteur granvillais, 363 tonnes de textiles ont été collectées en 2022, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Ce sont autant de déchets qui échappent à l'enfouissement.

## LA DÉCHETERIE DE GRANVILLE (MALLOUET)

### **⚠ CONDITIONS D'ACCES ET TARIFS :**



#### ● Pour les particuliers :

Rappel : Pour accéder à la déchèterie de Mallouet (Granville) vous devez impérativement être muni d'une carte d'accès !

Celle-ci vous sera délivrée à l'accueil de la déchèterie (aux jours et heures d'ouverture de cette dernière) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

#### ● Pour les professionnels :

Vous serez soumis à facturation. Merci de vous présenter à l'accueil de la déchèterie muni d'un extrait de Kbis et de la carte grise du ou des véhicules.

#### ● Horaires d'ouverture :

6 jours sur 7, du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermée :  
les jours fériés et le jeudi d'octobre à avril

#### ● Contact :

☎. : 02 33 91 92 60 :

[servicedechets@granville-terre-mer.fr](mailto:servicedechets@granville-terre-mer.fr)

#### ● Renseignements

197 avenue des Vendéens, BP 231

50402 GRANVILLE Cedex

☎. 02 33 91 38 60

📠 : 02 33 91 38 61

[contact@granville-terre-mer.fr](mailto:contact@granville-terre-mer.fr)

## LES ORDURES MÉNAGÈRES



### 30 195 TONNES DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS EN 2022

La collecte des ordures ménagères est assurée par le service déchets de la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

**L'utilisation de sacs transparents est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des 32 communes.**

#### LES BACS ROULANTS

- Les habitants de notre commune bénéficient d'un service de bacs roulants pour les ordures ménagères.
- Seuls les déchets non recyclables doivent être déposés dans ce bac.
- Contactez le service déchets pour obtenir un bac roulant gratuitement.

**SERVICE DÉCHETS  
ROUTE DE MALLOUET  
50400 GRANVILLE  
[SERVICEDECHETS@GRANVILLE-TERRE-MER.FR](mailto:SERVICEDECHETS@GRANVILLE-TERRE-MER.FR)  
 [02 33 91 92 60](tel:0233919260)**

#### LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

**PENSEZ À SORTIR VOTRE POUBELLE LA VEILLE AU SOIR DU PASSAGE DES ÉQUIPES DE COLLECTE**

#### RAPPEL :

**La poubelle ordures ménagères :** Il s'agit de tous les déchets qui ne se trient pas et n'ont donc pas vocation à être recyclés. Ils sont non dangereux, entrent facilement dans le sac poubelle et ne sont pas issus d'activités spécifiques.

**La carte de déchèterie est obligatoire** pour se rendre en déchèterie. Un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandés pour sa délivrance.

Pour information, la commune distribue encore des sacs poubelles transparents jusqu'à épuisement du stock. Vous pouvez continuer à venir en retirer aux horaires d'ouverture de la mairie.

## BROYAGE DES VÉGÉTAUX

### BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE, UN NOUVEAU SERVICE À TESTER !



VOUS HABITEZ LE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER ET SOUHAITEZ VALORISER VOS DÉCHETS VERTS ?

La Communauté de communes vous propose, depuis du 16 octobre, un service de broyage de végétaux à domicile dont la prestation sera assurée par OSE Environnement.

Ce service sera expérimenté du 16 octobre au 28 décembre 2023.

Cette étape de test permettra d'évaluer au plus près vos besoins, de s'assurer de sa faisabilité sur le long terme et d'expérimenter son modèle économique.

En effet, pour cette phase de test, le service ne vous sera facturé que :

- ✚ 40 € pour la 1ère heure d'intervention, Granville Terre et Mer prenant en charge 70 €, soit un coût total de 110 €.
- ✚ La demi-heure supplémentaire vous sera directement facturée 55 €.

Vous devrez conserver le broyat obtenu pour pailler votre jardin ou encore enrichir votre compost. Vous éviterez également des trajets en déchèterie.

N'hésitez pas à en parler autour de vous afin de mutualiser cette prestation avec vos voisins ou amis, diminuant ainsi encore l'empreinte carbone du service !

Si vous êtes intéressé, prenez directement rendez-vous avec OSE Environnement :

**OSE Environnement**

**02 33 90 66 00**

[ose-granville@orange.fr](mailto:ose-granville@orange.fr)

Pour toute information complémentaire sur le paillage, rendez-vous sur :

[granville-terre-mer.fr](http://granville-terre-mer.fr)

## RAPPEL NOUVELLES CONSIGNES DU TRI SELECTIF

# TRIONS mais TRIONS mieux !



Le saviez-vous ?

**TERRITOIRE COMpte 697 CONTENEURS AÉRIENS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE**

**VERRE**

- BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE
- POTS ET BOÎTGES EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC DANS LES COLONNES VERTES DE TRI

**ORDURES MÉNAGÈRES**

SAC TRANSLUCIDE OBLIGATOIRE À RETIRED GRATUITEMENT DANS VOTRE Mairie ET AU SIÈGE DE GRANVILLE TERRE & MER

À DÉPOSER EN SAC BIEN FERMÉ DANS VOTRE BAC

**POUR RÉDUIRE ET RECYCLER VOS DÉCHETS, DES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS :**

- POUR LE TEXTILE : UTILISEZ LES BORNES RELAIS
- POUR LES OBJETS, MEUBLES OU VÊTEMENTS ENCORE UTILISABLES : DÉPOSER-LES À LA RESSOURCERIE SITUÉE AU 708 AVENUE DE L'EUROPE À YQUELON
- “ET POUR RÉDUIRE MON SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES, JE N'OUBLIE PAS LE COMPOSTAGE”

**LES DÉCHETERIES**

DÉCHETERIE DE GRANVILLE  
Route de Mallouet  
02 33 91 92 60  
Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
> FERMÉE LES JEUDIS D'OCTOBRE À AVRIL

DÉCHETERIE DE BRÉHAL  
Route de Cérences - RD13  
02 33 91 92 60  
Du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre :  
Lundi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h  
Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30  
Jeudi : 14 h - 17 h 30  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
Lundi, jeudi et vendredi : 14 h - 17 h 30  
Mercredi et samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h 30  
> FERMÉE LES MARDIS

DÉCHETERIE DE MONTIVIRON  
La Gare - Sartilly-Baie-Bocage  
02 33 48 43 85  
Du 15 avril au 14 octobre :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h  
Du 15 octobre au 14 avril :  
lundi, mercredi, vendredi, samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
> FERMÉE LES MARDIS ET LES JEUDIS

**STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !**  
LE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'AMENDE  
(ARTICLES R 632-1 ET 633-6 DU CODE PÉNAL)

Service déchets : 02 33 91 92 60  
www.granville-terre-mer.fr

**Granville Terre & Mer**  
Communauté de Communes

## NOS ARTISANS



Chocolatier  
M. ALLEAUME Nicolas  
[www.4acing.fr](http://www.4acing.fr)  
06.63.17.99.69



Maçonnerie - carrelage  
M. GOMES José  
[bagavundo@live.fr](mailto:bagavundo@live.fr)  
06.41.24.23.00



Création sacs et accessoires  
M. BRIÉRE Nicole  
<http://www.atelierb-creations.fr>  
06.17.32.09.95



Menuisier - plaquiste  
M. GRIVEL Quentin  
06.74.76.08.07  
[quentingrivel@gmail.com](mailto:quentingrivel@gmail.com)



Camping hôtellerie de plein air  
Château de Lez Eaux  
<https://www.lez-eaux.com>  
[bonjour@lez-eaux.com](mailto:bonjour@lez-eaux.com)  
02.33.51.66.09



Menuisier - plaquiste  
M. GRIVEL Jean-Jacques  
06.80.11.61.47  
[jjgrivel@gmail.com](mailto:jjgrivel@gmail.com)



Menuiserie DESHOGUES Nicolas  
02 33 90 96 27  
07 49 54 78 54  
[menuiserie.deshogues@gmail.com.](mailto:menuiserie.deshogues@gmail.com)



Maçonnerie - entretien de parcs  
M. DURIER Sébastien  
06.85.62.94.20



Green Mini-Golf  
CLERAUX Sylvain  
06.88.67.14.14  
[greenminigolf@gmail.com](mailto:greenminigolf@gmail.com)



TAXIS LEBLATIER  
Ambulance, VSL & Taxis  
02.33.79.00.20



Assistante administrative  
Indépendante  
DADALA Corinne  
02.13.88.62.96  
[corinne.dadala@gmail.com](mailto:corinne.dadala@gmail.com)

## CIVISME

### Activités bruyantes :



Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que : •

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

**Chacun a le droit au repos et au calme. Soyons respectueux de ces horaires et de nos voisins.**

### Vitesses :



Voici un problème récurrent depuis de nombreuses années : la vitesse excessive des véhicules sur les routes départementales et les voies communales de SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX. Vous êtes nombreux à nous en alerter régulièrement. Il est vrai que, quand nous marchons au bord de la chaussée, les voitures qui passent nous semblent

toujours aller à une vitesse inappropriée. Celle-ci est toujours très difficile à évaluer quand nous sommes statiques ou nous déplaçons à faible allure. Mais il faut être aussi conscients des excès journaliers constatés sur les routes du village. Nous souhaitons simplement que chacun d'entre nous soit responsable. Certes, on peut gagner une ou deux minutes de trajet en accélérant... est-ce que le risque encouru en vaut la peine ? Mais il ne faut pas oublier une chose : un jour la personne, enfant ou adulte, piéton ou cycliste, qui sera renversée par un conducteur irrespectueux pourrait être un proche. Ne soyons pas ce fou du volant, prenons toute la mesure de nos agissements et n'oublions pas que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. Respectons les règles, respectons-nous les uns et les autres.

### Emploi du feu :



Nous le constatons tous régulièrement, beaucoup de personnes allument des feux en plein air pour brûler des déchets verts (voire des ordures). Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé dans le département de la Manche toute l'année. L'interdiction n'est pas en place seulement pour les risques d'incendies, il y a aussi

un véritable enjeu environnemental par rapport à la pollution. Il faut également tenir compte des troubles de voisinage (odeurs ou fumées). Si vos voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives. Pour l'élimination des déchets verts, les solutions à mettre en œuvre sont de privilégier le recyclage, compostage, déchetterie. Lien de l'arrêté préfectoral en vigueur :

⇒ <https://saint-aubin-des-preaux.fr/wp-content/uploads/AR-brûlage-vegetaux0131-2.pdf>

### Élagage :



Les propriétaires et exploitants riverains des voies publiques doivent effectuer chaque année entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mars, l'élagage en bordure des voies communales et chemins ruraux.

### Frelons asiatiques :



Afin de limiter tous risques ne vous approchez pas d'un nid de frelon asiatique. Si vous localisez un nid de frelons asiatiques. Venez le signaler en mairie en spécifiant la localisation du nid afin qu'une entreprise extérieure vienne le détruire. La destruction d'un nid par la lutte collective départementale est ordonnée par la FDGDON 50 car notre Collectivité a signé la convention de lutte collective, et a formulé un choix d'entreprise intervenante parmi la liste fournie par la FDGDON. Donc elle contribue au financement de la lutte collective et donc de la destruction des nids, dans le cadre de ce partenariat.

### Divagation des animaux :



Est considéré en état de divagation tout animal qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci soit en dehors de portée de voix ou de la personne qui en a la garde soit à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.

## MÉMO DE DIFFÉRENTES DEMARCHES

### FAITES VOTRE DEMANDE PAR INTERNET !



En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 28 mars 2017 pour une première demande de CNI ou un renouvellement sur le département du LOT.

Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur les formulaires CERFA

Rappel : le renouvellement est gratuit. En cas de perte ou vol, il faut fournir un timbre fiscal de 25 €.

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation

### LA CARTE D'IDENTITÉ

#### MODE D'EMPLOI

- Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif
- Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
- Je remplis le formulaire en ligne
- Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
- Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande
- Je rassemble les pièces de mon dossier

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Bureau | @ministere\_interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr



Par principe, pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et les naturalisés français s'ils ont effectué leur recensement militaire en mairie. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

**Vous pouvez vérifier que vous êtes inscrits sur les listes électorales ici : [service-public.fr](http://service-public.fr)**

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour les communes raccordées au dispositif.

À ne pas oublier !

**Rappel !**

Recensement militaire obligatoire pour tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans

Tous les jeunes français garçons et filles ont l'**obligation** de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous à la mairie muni de :

- Votre pièce d'identité
- de votre livret de famille



Liberté  
Égalité  
Fraternité

## SECTEUR D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Co-présidentes : Marie-Mathilde LEZAN et Delphine DESMARS

Cette Association a pour objet la mise en œuvre de toute action en faveur de la personne âgée :

- Être à l'écoute des retraités et des personnes âgées sur le territoire concerné et faire remonter leurs besoins aux organismes compétents,
- Répondre aux attentes de ces personnes,
- Organiser des activités d'information, de prévention et d'animation diverses.

Deux axes principaux pour l'année à venir :

- Développer le numérique en direction des personnes âgées ;
- Renforcer le réseau de visiteurs L'Éclaircie. **L'objectif du réseau est d'aller visiter les personnes âgées isolées, créer du lien social, lutter contre l'isolement.**



*Qui peut effectuer ces visites ?*

Toute personne souhaitant apporter le réconfort de sa présence à quelqu'un qui souffre d'isolement, s'enrichir de nouvelles rencontres et partager des moments conviviaux.

*Quelle fréquence pour ces visites ?*

Au moins une visite par mois, à raison d'1 à 2 heure(s). Si la régularité prime, la fréquence et la durée des visites ne sont pas imposées. Ce sont le bénévole et la personne visitée qui les déterminent librement.

*Qu'apporte le réseau ?*

Beaucoup de fraternité, des moments d'échanges et de retours d'expérience entre bénévoles et un accompagnement possible par des professionnels (encadrement, soutien, formation...).

*À qui s'adresser pour proposer ses services ?*

*À votre mairie*  
*☎ 02.33.51.68.76*

UNE VISITE DU RÉSEAU L'ÉCLAIRCIE, C'EST UNE RENCONTRE ENTRE UNE PERSONNE SEULE  
 À SON DOMICILE ET UN VISITEUR BÉNÉVOLE, POUR PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL.

## LE SITE DE LA COMMUNE

Retrouvez toutes les informations sur la commune et tous les liens utiles pour les démarches en ligne. Besoin d'un renseignement sur l'état-civil, les élections, l'urbanisme, la réservation de la salle des fêtes, les informations pratiques tapez : <https://saint-aubin-des-preaux.fr/>

**Saint-Aubin-des-Préaux** officiel

Actualité | Mairie | Education / Jeunesse | Vie associative | Vie associative | Infos pratiques | Actualités

ACCUEIL

Saint-Aubin-des-Préaux est un petit village du nord ouest de la France. Le village est situé dans le département de la Manche en région Basse-Normandie. Le village de Saint-Aubin-des-Préaux appartient à l'arrondissement d'Avranches et appartient à la communauté de communes Granville Terre et Mer. Le code postal du village de Saint-Aubin-des-Préaux est le 50280 et son code Insee est le 50087. Les habitants de Saint-Aubin-des-Préaux se nomment les Saint-Aubinais et les Saint-Aubinaises.

## Toponymie

Prénom de BEAUREPAIRE confirme l'origine classique de Préaux; du vieux français prœu, dérivé du mot gré. René LEPPELEY précise "petit gré" pour Préaux. Saint Aubin (Albinus), vocable de l'Église, était évêque d'Angers au VIème siècle.

## Géographie

L'altitude moyenne de Saint-Aubin-des-Préaux est de 70 mètres environ. Sa superficie est de 2,21 km<sup>2</sup>. Sa latitude est de 48,805 degrés Nord et sa longitude de 1,500 degrés Ouest. Les villes et villages proches de Saint-Aubin-des-Préaux sont : Saint-Pierre-Longeraie (50230) à 2,18 km, Saint-Planchers (50100) à 2,45 km, Saint-Juvin-des-Champs (50220) à 4,06 km, Julouville (50610) à 4,53 km, Saint-Pois-sur-Mer (50380) à 4,87 km.

Le - SAINT-AUBIN DES PREAUX - la mairie

Newsletter

Nom :

Prenom :

E-mail :

Intérêt de confidentialité

J'accepte et j'agrée la politique de confidentialité  
(01 10 47 9)

Je m'abonne !

Retrouvez ici toutes les dernières actualités de la commune et de la communauté de communes.

Pour rester informé pensez à vous inscrire à la newsletter

## INFORMATIONS PRATIQUES

----- HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE NOTRE MAIRIE : -----

**MARDI DE 14H30 À 16H30  
ET  
JEUDI DE 16H30 À 19H00**

----- ☎ : NUMÉROS UTILES : -----

**La Mairie : 02.33.51.68.76**

**Gendarmerie de Sartilly : 02 33 89 67 40**

**Service urbanisme : 02.14.24.20.44**

**SPANC (assainissement non collectif) : 02.33.61.95.96**

**SMAAG (assainissement collectif) : 02.33.91.30.27**

**CEGA (service eau) : 02.33.91.62.51**

**Médecins de garde : 116 117**

**ENEDIS (Coupure électricité) : 09.72.67.50.50.**

